JE SUIS EN COMPÉTITION





SOMMAIRE:

- Règlement intérieur
- La tenue et accessoires
- Les compétitions et déplacements
- Infos diverses
- Mon engagement

Règlement Intérieur

Le club de « L'Étoile Parthenaisienne » dispense des cours de Gymnastique Artistique en compétition ou en loisirs.

"Article 1:

Un questionnaire de santé devra être rempli en début d'année et selon les réponses un certificat de <u>knon</u> <u>contre-indication à la pratique d'activités gymniques</u> » pourra être exigé pour participer aux séances d'entraînement.

"Article 2 :

L'enseignement est dispensé par des entraîneurs diplômés ou en cours de formation.

Article 3

La répartition des groupes d'entraînement est fonction de l'âge et du niveau des gymnastes.

"Article 4:

Les parents accompagnent les adhérents mineurs jusque dans le hall d'entrée et s'assurent de la <u>présence</u> <u>de l'entraîneur</u> qui les prend en charge pour la durée du cours. De même, les parents viennent les reprendre au même endroit <u>dès la fin du cours</u>.

Les gymnastes ne peuvent quitter le cours avant la fin de la séance que si les entraîneurs ont été préalablement prévenus par leurs parents. Toute demande de dérogation à cette règle de sécurité de base sera formulée par écrit par le représentant légal des enfants mineurs lors de l'inscription en début d'année.

Ni l'entraîneur, ni les encadrantes, ni les adultes membres du bureau de l'association, ne sont responsables d'un gymnaste licencié qui n'assisterait pas au cours ou qui serait laissé à la salle sans surveillance en dehors de ses heures de cours, comme décrit dans le présent article.

.Article 5 :

Pour le bon déroulement des cours et par respect mutuel, <u>il est impératif de respecter les horaires et les jours des cours.</u>

Les adhérents ou leurs parents doivent prévenir l'entraîneur en cas d'absence

En cas d'impossibilité de participer aux séances ou en cas de retard, <u>prévenir les entraîneurs</u> :

05 49 71 00 72 (numéro de la salle) et/ou le responsable de groupe, <u>le plus tôt possible</u>.

En début d'année, il vous sera remis les coordonnées des entraîneurs ainsi que celles du membre <u>du</u> <u>bureau « responsable de groupe »</u>. N'hésitez pas à communiquer avec les entraîneurs ou les membres du bureau. Il est important de répondre systématiquement aux messages envoyés.

Afin que les cours se passent dans de bonnes conditions, il est rappelé que les <u>parents ou proches des</u> <u>gymnastes ne sont autorisés à rester</u> dans la salle que 10 minutes en début et fin de cours.

"Article 6 :

Il est formellement interdit aux gymnastes comme à toute autre personne de séjourner dans la salle et de jouer sur les agrès <u>en dehors des heures de cours</u> et sans l'autorisation des entraîneurs.

#Article 7:

Par mesure d'hygiène et de sécurité, l'accès à la salle se fait avec des chaussures d'intérieur et en tenue conforme à la pratique gymnique (tenue sportive, cheveux attachés, ni bijoux, ni montre, etc....).

Il est recommandé aux adhérents de ne pas susciter les tentations et par conséquent de ne pas apporter au gymnase et/ou laisser dans les vestiaires des bijoux, des objets de valeurs, de l'argent. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après les heures d'entraînement. Aucune police d'assurance ne couvre l'association et ses adhérents contre le vol.

Afin de ne pas perturber les cours, les gymnastes doivent déposer leur téléphone portable dans la panière prévue à cet effet dans le bureau

"Article 8 :

Les inscriptions seront définitives 3 semaines après la date de rentrée du club (les chèques ne seront donc encaissés qu'à partir de cette date). L'inscription ne sera validée qu'à partir du moment où le dossier sera complet.

La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible. En cas de problème de santé (sur présentation d'un certificat médical), ou en cas d'événement familial important (déménagement) le conseil d'administration de l'association pourra statuer sur un éventuel remboursement partiel qui reste toutefois exceptionnel.

-Article 9 :

Pour les gymnastes inscrit(e)s en compétition, le calendrier prévisionnel est affiché à la salle fin octobre/début novembre.

Tout engagement à participer aux compétitions doit être respecté sauf contre-indication médicale (certificat médical obligatoire).

En cas d'absence non justifiée et non signalée à temps, les parents du gymnaste sont tenus de rembourser les droits d'engagement et l'amende (cf. tarifs en vigueur).

Les parents s'engagent également à emmener leurs enfants (sauf exception), les entraîneurs et les juges lors des compétitions. Des feuilles d'organisation de départ sont affichées dans la salle (dès que nous avons connaissance des horaires). Elles doivent être <u>impérativement</u> remplies pour une bonne organisation des départs (<u>notamment trouver une place pour les entraîneurs et les juges</u>).

Pour les compétitions par équipe, le justaucorps d'équipe et la veste de survêtement définis par le club sont obligatoires.

Dans le cas de compétitions individuelles, chaque gymnaste peut porter le justaucorps de son choix. L'achat des justaucorps et des vestes de survêtements sont à la charge des gymnastes.

Article 10:

L'association ne fournit pas le petit matériel (maniques, ...) ni les produits de soins (bandes élastiques adhésives,....). L'adhérent doit les posséder dans son sac. Pour les gymnastes qui n'utilisent pas de maniques, les parents doivent prévoir dans le sac de gym, un rouleau d'élastoplaste et une paire de ciseaux à bouts ronds.

Il est également fortement recommandé de fournir une bouteille d'eau aux enfants.

Article 11

Rappel : Ni médicament, ni pommade ne pourront être administrés aux enfants par l'équipe d'encadrement.

Article 12

Il est rappelé que chacun a le droit au respect de sa vie privée. Dans le cadre de <u>la loi du Droit à l'image</u>, prendre une photo ou une vidéo d'un gymnaste ou d'un membre du club sans son autorisation, et en faire un usage public est <u>interdit par la loi</u>. Ceci est en effet une faute grave qui peut faire l'objet de poursuites pénales. De même, le fait de divulguer certaines informations propres au club sur les réseaux sociaux sera également sanctionné.

"Article 13 :

Les statuts de l'association et le présent règlement intérieur sont à disposition sur demande.

Venez vous inscrire sur notre page Facebook https://www.facebook.com/profile.php?id=100057215839390

Notre site internet :

https://etoile-parthenaisienne.fr

Adresse Mail: gym.etoile79@gmail.com

TENUE ET ACCESSOIRES

• Justaucorps du club obligatoire pour les compétitions en équipe





Catégories fédérales et performances poussines (Tarif : environs 70 euros)





Catégories performances, fédéral A (selon équipes) et Team gym (Tarif: environs 95 euros)

- Lors des compétitions individuel le choix du justaucorps est libre
- La veste du club n'est pas obligatoire mais est la seule veste autorisée sur le plateau lors des compétitions





Tarif: 49 euros adulte et 35 euros enfants

Votre enfant peut également avoir besoin de maniques
 N'hésitez pas à demander conseil aux coachs





 Fortement recommandé : une petite trousse avec du strap et des pansements peut être utile pendant les entraînements et/ou les compétitions. A mettre dans le sac de gym.

COMPÉTITION ET DÉPLACEMENTS

Nos coachs communiquent aux gymnastes leur catégorie ainsi que leur équipe quand celles-ci sont finalisées généralement courant octobre.

Fin octobre/début novembre nous affichons dans la salle les dates et lieux des compétitions de l'année selon chaque catégorie de compétition. Il y est noté le week-end entier à réserver car le jour et les heures de passage sont donnés par les comités environ 15 jours avant la compétition.

Ces organigrammes nominatifs sont également affichés à la salle dès que nous les recevons. C'est pourquoi il est important de venir voir régulièrement l'affichage.

A côté de ces organigrammes vous trouverez des feuilles dites de co-voiturage. Ces feuilles sont faites afin de limiter le nombre de voitures quand cela est possible mais également pour prévoir le déplacement des coachs et juges qui doivent être emmenés par les parents.

Parfois les compétitions peuvent être loin géographiquement, et il est nécessaire de partir la veille. Dans ce cas, il est bien de s'organiser à plusieurs afin de se retrouver au même endroit et ainsi créer de la cohésion de groupe.

Le club n'organise pas les déplacements mais est là pour vous conseiller.

Les coachs ne sont pas responsables de vos enfants pendant les compétitions. C'est entre parents que vous devez vous arranger concernant les responsabilités. Prévoir les finances au cas où votre enfant est confié à un autre parent.

INFOS DIVERSES

Tarifs pour un(e) gymnaste en compétition :

Ce que le club vous demande

• Adhésion : 25 €

• Cotisation : 195 € (GAF et Team Gym) ou 270 €

(performances)

Ce que le club reverse aux différents comités

• Licence : 67.24 €

Licence FFG: 26.50 € + assurance FFG: 17.19 €

o Cotisation régionale : 17.00 €

o Droits SACEM: 0.55 €

o Cotisation départementale : 6 €

	Fédéral B	Fédéral A régional	Fédéral A	Performances	Team Gym
Engagement départemental Individuel			11 €	15€	
Engagement inter-départemental Individuel			17 €	34 €	
Engagement régional Individuel				36 €	
Engagement départemental Equipe	27 € / 5 = 5.40 €	27 € / 5 = 5.40 €	27 € / 5 = 5.40 €	30 € / 5 = 6 €	0€
Engagement inter-départemental Equipe	33 € / 5 = 6.60 €	33 € / 5 = 6.60 €	33 € / 5 = 6.60 €	38 € / 5 = 7.60 €	33 € / 10 = 3.30 €
Engagement régional Equipe			36 € / 5 = 7.20 €	40 € / 5 = 8 €	36 € / 10 = 3.60 €
Finale Nationale					44 € / 10 = 4.40 €
TOTAL	12 € / gym	12 € / gym	47.20 € / gym	106.60 € / gym	11.30 € / gym

MON ENGAGEMENT

En tant que gymnaste :

- je viens aux entraînements et si occasionnellement je ne peux pas je préviens mes coachs
- je m'engage à participer aux compétitions
- j'écoute les conseils de mes entraîneurs
- je respecte le travail de chacun

En tant que parents :

- je m'assure de l'assiduité de mon enfant
- je m'engage à ce que mon enfant participe aux compétitions
- je viens régulièrement voir à la salle principalement dans les 2 semaines précédant une compétition, je renseigne la feuille de co-voiturage. Je m'assure de la bonne prise en charge de mon enfant, ou du nom de(s) enfant(s) à prendre en charge

COUPON À SIGNER EN FIN DE LIVRET ET À NOUS RETOURNER



Les règles de vie de mon club

JE M'AMELIORE
A CHAQUE PASSAGE.

JE NE FAIS PAS

DE PASSAGE

POUR RIEN

JE RESPECTE MES

CAMARADES

D'ENTRAINEMENT

ET MES COACHS

J'ÉCOUTE LES CONSEILS DE MES ENTRAINEURS

ET

J'ENCOURAGE MES
CAMARADES

JE NE DIS PAS :

« JE N'Y ARRIVERAI PAS! »

MAIS

« JE VAIS Y ARRIVER ! »

JE NE RESTE PAS

A RIEN FAIRE.

JE NE LAISSE PAS

PASSER MON TOUR

JE VIENS A
L'ENTRAINEMENT
POUR
PROGRESSER

	-
Nom et prénom Gymnaste :	

- Je certifie avoir fait lecture de ce livret
- Je certifie accepter les engagements notifiés précédemment

Signature Gymnaste

Signatures parents